

1730.
7 juin. Le même à M. de Vaudreuil. A réduit à 1,000 livres les prétentions de M. de Sabrevois pour dépenses à Détroit. La gratification demandée pour M. de Tonty est refusée. 4 Jésuites pour les missions d'en haut passent sur *Le Chameau*. Approuve qu'il ait envoyé M. de St-Pierre, capitaine, et M. de Linctôt, enseigne, avec un détachement de soldats, pour établir un poste à la pointe de Chagouaningo, sur le lac Supérieur, afin de détourner les Saulteux d'attaquer les sauvages de la baie et ce qu'il a fait pour maintenir les Renards, Kikapous, Mascoutins et Illinois dans la paix. A approuvé qu'il ait envoyé M. Dubuisson au poste des Ouyatanous pour les forcer, ainsi que les Miamis, à aller s'établir à la rivière St-Joseph et sur le Tatiky, ce qui empêchera les relations que les Anglais voulaient établir avec eux. A dispensé M. Dubuisson d'aller relever M. de la Ronde à l'île Royale. Approuve qu'il ait permis au chevalier Bégon de se marier. N'accordera de congés pour venir en France chaque année qu'à 2 capitaines, 3 lieutenants et 3 enseignes. Accordera son congé à François Nacquart s'il fournit la preuve qu'il est gentilhomme, comme l'affirme. Si le soldat Regnault a fait apprentissage de chirurgien et s'il a un étui et des razoirs, il tâchera de l'employer. Différend entre M. Brouage et M. de la Valterie à la côte de Labrador. Id. du 7 juin. Folio 444½, 7 pages. Soit 16 pp.
- 7 juin. Le même à M. de Vaudreuil et Bégon. Le roi a chargé le Père Charlevoix de la découverte de la mer de l'Ouest. Lui permettront de monter dans les pays d'en haut avec 2 canots, 8 voyageurs et les marchandises qu'ils pourront apporter. Envoit l'état du roi pour les dépenses de l'année s'élevant à 295,205 livres. Approuve les travaux à l'enceinte de Montréal, aux prisons et salles d'audience de cette ville et des Trois-Rivières, et aux réparations du fort Chambly. Instruction au sujet des dépenses. Emploi que les ecclésiastiques pourraient faire des rentes qu'ils ont sur l'hôtel de ville de Paris. Envoie l'arrêt par lequel le roi a rendu libre le commerce du castor, en payant à l'entrée dans le Royaume un droit à la Compagnie des Indes de 9 sols par livre pour le castor gras et de 6 sols pour le sec. Permettront à M. de la Boularderie d'attirer des Canadiens à son établissement de l'île Royale. Folio 448, 8 pages. Soit 12 pp.
- 7 juin. Le même à M. Bégon. Donnera tous ses soins pour faire charger à Québec les bois qui étaient à la Baie Saint-Paul. Lui envoie le contrat avec M. de Ramezay pour la fourniture de bois pendant 6 ans. A examiné de nouveau sa proposition rejetée en 1711 de permettre aux habitants du Canada d'avoir des nègres. Veut savoir auparavant ce qu'ils en donneront, pièces d'Inde. Ne désire pas que les mines soient ouvertes. Il vaut mieux pousser les habitants à cultiver le castor. A bien fait de remettre au père, l'enfant bâtard qui avait été porté par les sauvages de Lorette. Permettra à M. Dumesnil Noy, à Madame de Mensehaut et à son fils de passer en France. Folio 451½, 4 pages. Soit 6 pp.
- 7 juin. Le même à M. de Louvigny. A approuvé sa proposition de le nommer commandant général des postes de l'Ouest. Folio 453½, 1 page.
- 7 juin. Le même à M. Bégon. A reçu les états des dépenses de l'année dernière comprenant les dépenses pour les vivres envoyés à l'île Royale et l'entretien des troupes de cette île qui ont hiverné en Canada etc., etc. Folio 454, 2 pages.
- 7 juin. Le même à M. de la Chassagne. A été nommé lieutenant du roi à Montréal à la place de M. de Longueuil, promu au gouvernement des Trois-Rivières. Folio 454½, ½ page.
- 7 juin. Le même à M. de Longueuil. A été nommé gouverneur des Trois-Rivières. Folio 455, 1 page.